

Procès-verbal du Conseil d'Établissement Du jeudi 13 novembre 2025

Membres du conseil d'établissement (15) :

- Mme Allâtre, Proviseure, Présidente du Conseil d'Établissement
- M. Stéphane Schorderet, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle à Prague
- M. Ouriachi, Proviseur-adjoint
- Mme Raynal, Directrice de l'école primaire
- M. Guillemin, Directeur Administratif et Financier
- Mme El Ahmad, représentante des élèves (Ter A)
- Mme Baetz, représentante des parents d'élèves
- Mme Balazsova, représentante des parents d'élèves
- Mme Armando, représentante des parents d'élèves
- M. Pierron, représentant du personnel enseignant du 1^{er} degré
- Mme Tejkl, représentante du personnel enseignant du 1^{er} degré
- M. Legros, représentant du personnel enseignant du 2nd degré
- Mme Vanesse, représentante du personnel éducatif du 2nd degré
- Mme Gonzalez, représentante du personnel administratif et de santé

Invités :

- M. Sizov, vice-président du CVL
- M. Le Moigne, conseiller consulaire

Excusés :

- M. Gardea, représentant des élèves (2^{nde} C)
- Mme Guichard, conseillère consulaire
- M. Pimenta, conseiller consulaire

A 18h00, le quorum étant atteint (14 personnes présentes dont 13 membres sur quinze), madame la proviseure, présidente du conseil d'établissement, déclare la séance ouverte. Le nombre des votants s'élève à 13 personnes.

Monsieur Legros assurera le secrétariat de séance.

La Proviseure donne lecture de l'ordre du jour :

1. Installation du conseil d'établissement 2025-2026 et composition des différentes instances.
2. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 26 juin 2025.
3. Compte-rendu du conseil d'école du 04 novembre 2025.
4. Présentation du budget rectificatif n°2 pour l'année 2025.
5. Conditions de la rentrée 2025-2026 : évolution des effectifs et travaux entrepris.
6. Adoption du projet d'évaluation du cycle terminal.
7. Bilan de l'association sportive 2024-2025 et activités 2025-2026.
8. Prévision de voyages scolaires pour le 2^{ème} semestre 2025-2026.
9. Plan de formation continue des personnels pour l'année 2025-2026.

10. Attribution des indemnités pour missions particulières 2025-2026.

11. Questions diverses.

Mme GONZALEZ arrive à 18h04. Le nombre de votant est de 14 personnes.

1. Installation du conseil d'établissement 2025-2026 et composition des différentes instances.

Madame la proviseure remercie l'ensemble des participants pour leur présence et signale que les représentants des personnels, des parents et des élèves ont été désignés lors des élections qui se sont déroulées en octobre. Elle indique que cette année le nombre de membres du conseil est bien de 15, comme le prévoient les textes, puisque le personnel administratif, technique et de santé a élu Mme Gonzalez comme titulaire et Mme Kassa comme suppléante.

Madame la proviseure rappelle que la composition et les attributions du Conseil d'Établissement sont cadrés par la circulaire AEFE n° 0732 du 21 juin 2022 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances des établissements français à l'étranger relevant de l'AEFE.

Le Conseil d'établissement procède à l'installation des commissions suivantes :

(cf. document en annexe n°1)

Le conseil de discipline,

- La commission hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT),
- La commission cantine et restauration scolaire,
- La commission de solidarité,
- Le conseil de vie collégienne et lycéenne (CVCL),
- Le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE).

Madame la proviseure informe les membres du conseil des prochaines réunions à venir des différentes instances, qui auront lieu avant les congés de Noël :

- CESCE : Lundi 24 novembre à 18h.
- CHSCT : Mercredi 26 novembre à 18h.
- CVCL : Lundi 1^{er} décembre (horaire à préciser)
- Conseil de SI : Vendredi 28 novembre à 10h30.
- Commission de restauration : Lundi 8 décembre (horaire à préciser)
- Prochain conseil d'établissement : Mercredi 10 novembre 2025 à 18h (à confirmer).

M. LEMOIGNE arrive à 18h06. Le nombre de votant demeure de 14 personnes.

2. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 26 juin 2025.

Madame la proviseure propose l'adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 26 juin 2025.

Nombre de votants : 14		
0 abstention	0 vote contre	14 votes pour

Le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 26 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

3. Compte-rendu du conseil d'école du 04 novembre 2025.

Madame Raynal résume les échanges qui ont eu lieu le 4 novembre lors du premier conseil d'école de l'année scolaire portant sur le fonctionnement de l'école et sur les actions pédagogiques de l'année 2025-2026. Elle félicite également les 14 représentants de parents de la liste de l'Association de Parents d'Elèves (APE) élus en octobre dernier.

Mme Raynal signale deux changements par rapport au fonctionnement des années antérieures :

Encore nombreux cette année, les représentants des parents ont souhaité se positionner en tant que référents sur chaque niveau pour améliorer la lisibilité de la représentation auprès de l'ensemble des autres parents. Deux parents ont en outre proposé d'être « référents pour l'inclusion scolaire ».

La gestion des retards. Les parents des enfants de maternelle qui sont en retard doivent désormais passer par le Bureau Vie Scolaire Primaire et non plus se présenter directement dans la classe concernée. Cela permet une gestion plus efficace de ces retards.

4. Présentation du budget rectificatif n°2 pour l'année 2025.

(cf. document en annexe n°2 – Présentation du budget rectificatif n° 2 – 2025)

Le Directeur des Affaires Financières (DAF), monsieur Guillemin, rappelle que le budget est construit selon les instructions de l'Agence. C'est un acte administratif et politique qui retrace les objectifs de l'établissement. Il repose sur les principes d'annualité, d'unité, d'universalité d'annualité, de spécialité, d'équilibre et de sincérité. Le BR 2 est surtout un budget d'ajustement des crédits et de déprogrammation. Le budget se construit en partant des recettes budgétaires qui sont estimées selon les effectifs prévisionnels et les tarifs des droits de scolarité.

Dans le cadre du **budget rectificatif n° 2**, nous partons des effectifs de rentrée pour les recettes de septembre à décembre (avec 801 élèves retenus à la rentrée). Il est à noter que les effectifs fluctuent en cours d'année scolaire en fonction des nouvelles arrivées et des départs anticipés.

Le montant total des recettes est estimé à 159 518 020 czk pour un effectif de 801 élèves. Pour la période septembre-décembre, les tarifs 2025/2026 sont pris en compte pour le calcul des recettes budgétaires. Les effectifs de rentrée étant supérieurs au effectif prévisionnel du BR 1, les recettes des frais de scolarités sont supérieures : 150 046 980 czk pour le BR 2 contre 147 930 980 czk pour le BR 1.

Concernant les dépenses, les salaires qui constituent le premier poste budgétaire avec 91 300 000 czk prévus en 2025 contre 88 226 235 prévus au budget 2024, soit une hausse de 3,48 %. L'évaluation de la masse salariale sur les 4 derniers mois de l'année nous a amené à augmenter l'ouverture des crédits. Cette augmentation est aussi une mesure de prudence afin de ne pas être en rupture de crédits de paiement pour décembre. Cette évolution est principalement due au principe de Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) qui entraîne une hausse de la masse salariale (avancement d'échelon).

Concernant les dépenses, nous avons maintenu les crédits ouverts au BR 1 à savoir 32 725 980 czk.

Pour les dépenses d'investissements, nous avons déprogrammé 2 300 000 czk. Certaines dépenses prévues ne seront pas réalisées (garage à vélo et le rehaussement de la grille extérieure côté cour maternelle. C'est projet bien que bien avancés, nous attendons toujours les autorisations (permis de construire).

La direction récapitule les investissements réalisés en 2025, avec une ligne de 19 400 000 CZK ouverts au budget :

- Rénovation de la cour de la maternelle = 6 914 273,97 czk (+ 143 782,60 czk retenue de garantie)
- Rénovation du bureau de la vie scolaire et ouverture de la cloison sur la salle de permanence = 570 169,78 czk
- Toiture bâti. G = 2 429 928,86 czk
- Rénovation de la salle de physique-chimie = 1 634 782,60 czk
- Verrière bâtiment V = 1 548 657 czk
- Matériel informatique = 1 501 050,11 czk

Autres travaux réalisés en 2025 :

- Rénovation de l'escalier extérieur (bât. G) = 173 696 czk
- Rénovation escalier du patio = 127 340 czk
- Installation de film anti-chaleur sur les baies vitrées du bâtiment P = 146 131,70 czk

Les investissements reprogrammés sur 2026 sont les suivants :

- Système de badge à l'étude pour remplacer du système d'ouverture des portes des salles de classe (vétusté du système de clés électroniques actuellement en vigueur).
- Garage à vélo à l'entrée du lycée.
- Rehaussement de la grille extérieure côté cour maternelle.
- Changement des paillasses de la salle de SVT.
- Réfection d'un des deux murs d'escalade du gymnase
- Rénovation des toilettes.
- Installation d'une pompe à chaleur pour le bâtiment P.

Le solde budgétaire au titre du BR 2 2025 est excédentaire de 16 091 927,39 czk. Cela correspond à la différence entre recettes budgétaires et les crédits de paiement. En réintégrant les flux non budgétaires (reversement à l'AEFE : participation à la rémunération des résidents et détachés, Participation Forfaitaire Complémentaire, accessoires de rémunération), cela génère un prélèvement sur la trésorerie de 29 139 699,61 czk. Le niveau final de trésorerie en 2025 serait de 43 271 589,96 czk.

Échanges autour de cette présentation :

Représentants Personnels. Est-il nécessaire d'avoir en permanence 2 gardiens à demeure pour surveiller l'établissement ?

Direction. C'est indispensable pour des questions de contrôle d'accès pendant la journée et pour assurer la sécurité pendant les périodes d'activité au lycée. C'est en outre une recommandation du poste diplomatique. La nuit un seul gardien est présent.

Représentants Parents. Le gardiennage est pris en charge par une entreprise extérieure ?

Direction. Oui, l'appel à candidatures est commun aux trois implantations du poste (Ambassade, Institut et Lycée). La même entreprise (M2C) assure la sécurité des trois sites, ce qui permet un pilotage efficace de la sécurité des trois emprises par le conseiller de sécurité.

Représentants Parents. Avez-vous comparé le poids de la masse salariale (80% au Lfp) avec celui d'autres établissements de la zone ?

Direction. Non. Chaque établissement a des modalités de gestion différentes et des modalités de gestion propres. Concernant les établissements à gestion directe, les comptes rendus des conseils d'administration de l'AEFE permettraient peut-être de trouver des informations à ce sujet.

M. Lemoigne. Y'a t-il un seuil minimal de nombre de jours de trésorerie fixé par l'Aefe ?

Direction. Le nombre de jours de trésorerie préconisé est de 2 mois de fonctionnement.

Représentants Parents. Comment une telle baisse de la trésorerie de l'établissement s'explique-t-elle ?

Direction. C'est la conséquence des investissements réalisés depuis 2021. Cette année les investissements s'élèvent à près de 20 millions de couronnes qui ont été prélevés sur la trésorerie.

Représentants Personnels. Dans les documents préparatoires au CE était mentionnée une diminution de la subvention de l'Aefe. Peut-on connaître à la fois la proportion de cette baisse et la proportion de cette subvention par rapport aux recettes de l'établissement ?

Direction. Cela consiste essentiellement en une augmentation de la part de reversion sur la rémunération des Personnels détachés mais nous ne savons pas encore dans quelles proportions. Mais aussi par le fait qu'aucun appel à subventions de projet immobilier ne sera lancé par l'AEFE en 2026 ou par une réduction du nombre de projets pédagogiques financés par l' AEFE.

Vice-président du CVL. Est-il envisagé une rénovation, voire un remplacement de certaines fenêtres, en mauvais état et source de déperditions de chaleur ?

Direction. C'est un besoin identifié depuis longtemps. Des devis établis en 2022 concluaient à un coût de près de 2.8 Millions d'euros pour la réfection du toit, de la façade, des huisseries et pour le traitement des infiltrations. Ces travaux devront être planifiés sur le long terme étant donné l'état actuel de la trésorerie et l'absence de possibilité de subventions annexes de la part de l'AEFE.

M. Lemoigne. La Direction sait-elle comment les autres établissements internationaux de Prague ont augmenté leurs tarifs ?

Direction. Nous ne disposons pas des montants actuels. Selon l'enquête menée il y a 3 ans, les tarifs des établissements internationaux concurrents étaient 3 à 4 fois plus élevés qu'au LFP (sauf la Deutsche Schule, aux tarifs équivalents aux nôtres).

Madame la proviseure sollicite l'avis des membres du conseil sur ce budget rectificatif n° 2 pour l'année 2025.

Nombre de votants : 14
4 abstentions
0 vote contre

10 votes pour

Le budget rectificatif n°2 présenté reçoit un avis favorable du conseil d'établissement.

5. Bilan de la rentrée 2025-2026 : évolution des effectifs.

Madame la proviseure présente les chiffres de la rentrée, avec des effectifs d'élèves en hausse par rapport à la rentrée 2024, c'est-à-dire 801 élèves. Le nombre de divisions (38) est inchangé. Les conditions d'encadrement sont donc toujours excellentes, avec une moyenne de moins de 21 élèves par classe sur l'ensemble de l'établissement.

Il est rappelé que les effectifs avaient subi une baisse continue de 2017 à 2021 (-12% en 4 ans). Les efforts humains et financiers engagés pour développer la communication à partir de 2021 ont contribué à endiguer la chute à partir de la rentrée 2022 et ont même contribué à une hausse importante constatée à la rentrée 2023 avec 38 nouveaux élèves inscrits et un effectif global de 795, et de nouveau un passage au-dessus de la barre des 800 élèves pour cette rentrée 2025. L'augmentation globale des effectifs depuis 2021 est donc de 6,5%, avec une vraie relance de l'attractivité en maternelle. Cette année, en effet, la maternelle enregistre 133 inscrits pour 135 places, réparties sur 6 classes.

Cette année, la répartition globale des élèves de l'ensemble de l'établissement par nationalité est la suivante :

- 23,5% de français non binationaux
- 15,5% de franco-tchèques
- 40,5% de tchèques non binationaux
- 20,5 % de nationalités tierces

Une augmentation progressive des élèves de nationalité tchèque est notée depuis 2021. Ils représentaient 36% de l'effectif en 2021, puis cette proportion a augmenté de 1% par an pour atteindre 40,5% cette année et même 56% en incluant les binationalaux. De la même façon, la proportion d'élèves de nationalités tierces augmente : 17% en 2021, 20,5% en 2024. L'augmentation de ces catégories d'élèves correspond au public ciblé lors des campagnes de publicité. Il est remarqué en outre un doublement voire un triplement du nombre de familles présentes lors des portes ouvertes de maternelle organisées en février et mars chaque année. Ces phénomènes sont autant d'indicateurs de la pertinence des campagnes de publicité menées chaque année.

Échanges autour de cette présentation :

Représentants Parents. Si la proportion des élèves tchèques dans l'établissement augmente, il est d'autant plus important de faire preuve de vigilance dans l'augmentation des droits de scolarité. Ce sont des familles qui peuvent plus facilement que d'autres faire le choix de réintégrer le système éducatif tchèque en cas de tarifs trop élevés. Ce serait intéressant de connaître l'évolution de la proportion d'élèves tchèques et bi-nationalaux dans les différents niveaux. Ces élèves sont-ils aussi nombreux au lycée par exemple ?

Direction. Croyez-bien que l'établissement a à cœur de garder ses élèves jusqu'au terme de leur scolarité secondaire. Nous avons traditionnellement des départs en fin de 3^{ème}, souvent justifiés par les familles par des choix de stratégie éducative plus que par des raisons financières.

Représentants Parents. Constatez-vous des départs en fin de maternelle ?

Direction. Non. Au contraire, nous recevons chaque année des demandes de nouvelles inscriptions en CP.

Représentants des Personnels. Connait-on le pourcentage des élèves dont les droits sont pris en charge par l'employeur des parents ? Est-il envisagé de se tourner vers les entreprises pour leur imposer des droits de scolarité plus élevés ?

Direction. C'est une piste, mais il y a le risque que les entreprises cessent de prendre en charge elle-même les coûts de la scolarité, en remboursant à postériori les familles qui procéderaient elles-mêmes au paiement des frais. Le Lfp serait dans l'incapacité de contourner une telle stratégie.

6. Adoption du projet d'évaluation du cycle terminal pour l'année scolaire 2025-2026.

Madame la proviseure rappelle que depuis la réforme du baccalauréat de 2018, le contrôle continu est pris en compte pour l'obtention du baccalauréat à hauteur de 40% et dans des proportions un peu moindres pour le BFI en raison des épreuves finales plus nombreuses.

Les notes obtenues dans les disciplines du troc commun en 1^{ère} et terminale ont donc une valeur certificative pour l'obtention du diplôme. Il est en outre rappelé que ces mêmes notes sont saisies dans Parcoursup, la plateforme d'affectation des élèves pour l'enseignement supérieur en France. Elles ont donc un impact direct sur les formations auxquelles les élèves sont susceptibles d'être admis.

Conformément au bulletin officiel du 25 août 2025, les enseignants ont entrepris un travail de relecture de ce projet d'évaluation lors des deux premiers conseils pédagogiques de l'année. Le document final, qui a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil d'établissement, est plus précis quant aux modalités d'évaluation retenues par discipline et prend en compte, entre autres, l'obligation d'assiduité, les modalités de rattrapage, les cas de fraude et les usages de l'intelligence artificielle.

Il est précisé que ce projet d'évaluation a bien entendu été expliqué aux élèves ou va l'être pour les parties qui ont subi des modifications cette année. Ce travail de communication et d'explication est réalisé chaque année par les professeurs principaux. Le document sera également envoyé par Pronote aux élèves et aux parents et sera publié sur le site internet du lycée.

Madame la proviseure sollicite propose aux membres d'adopter ce projet d'évaluation pour l'année 2025-2026.

Nombre de votants : 14	
0 abstentions	0 vote contre

14 votes pour

Le projet d'évaluation pour l'année 2025-2026 est adopté.

7. Bilan de l'association sportive 2024-2025 et activités 2025-2026.

Madame la proviseure fait état du bilan de rentrée de l'association sportive du LFP, avec 110 élèves inscrits cette année, comme en 2024-2025.

La cotisation est inchangée : 1000 CZK par an et quel que soit le nombre d'activités suivies. Cette année, les membres de l'AS suivent en **moyenne** 1,7 activités par élève. Les activités proposées cette année sont : Badminton, basketball, Escalade, Multisport, Volleyball, Futsal, Tennis de table et VTT (les samedis matins).

Cette année, plusieurs événements seront organisés par les enseignants d'EPS en charge de l'AS :

- **Nuit du volleyball : 12 Décembre de 18h à 22h**
- **Nuit du badminton : 10 Avril 2026 de 18h à 22h**
- **Rencontres profs-élèves en multisports – dates à définir**
- **Rencontres sportives « du centre » à Munich : du 11 au 13 Mars 2026.**
- **Jeux d'hiver de la ZECO à Bakuriani (4èmes) : Du 9 au 13 Février 2026 (6 élèves, 2 accompagnateurs).**

Les représentants des parents font remarquer que certaines activités ne sont proposées qu'aux élèves de certains niveaux, c'est peut-être pour cette raison qu'on observe des pourcentages de participation très variables d'un niveau à l'autre.

Représentants Elèves. Pourquoi le lycée ne participe-t-il plus aux Jeux Internationaux de la Jeunesse comme par le passé ? Direction. C'est un choix de l'équipe pédagogique qui a proposé ces dernières années de nombreux voyages sportifs. Il n'est pas illogique qu'ils souhaitent un peu alléger le programme. C'est une équipe très méritante qui a choisi de donner la priorité à d'autres projets cette année.

Madame la proviseure demande aux membres du conseil de donner leur avis sur le programme d'activités proposé pour l'année scolaire 2025-2026.

Nombre de votants : 14	
0 abstention	0 vote contre

14 votes pour

Le programme d'activités de l'AS reçoit un avis favorable du conseil d'établissement

8. Prévision de voyages scolaires pour le 2^{ème} semestre 2025-2026

Deux voyages scolaires concernant les élèves des niveaux élémentaires sont présentés par la directrice :

- Le voyage « Ski et patrimoine tchèque pour tous les CE2 à Benecko du 26 au 30 janvier 2026 pour un coût de 11000 CZK par famille (identique à 2025)
- Le voyage « France » pour les classes de CM1 et CM1-CM2 à La Fermeraie en Alsace du 22 au 28 mars 2026 pour un coût de 12000 CZK.

Madame la proviseure évoque également un voyage de deux journées à Berlin proposé par les enseignants d'allemand et d'anglais pour les élèves de BFI et de Spécialité anglais du 6 au 8 février. Le coût par élève serait de 7500 czk avec un déplacement en train ou en bus. Enfin, un échange sportif avec le Lycée Jean Renoir de Munich aura lieu du 11 au 13 mars 2026. Les élèves concernés sont en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} et le coût par élève serait de 4000 CZK.

Représentants Parents. Pourquoi la semaine banalisée en CM2 n'apparaît-elle pas ? Aura-t-elle lieu ?

Direction. Elle aura lieu cette année encore. Elle n'apparaît pas parce qu'elle a lieu exclusivement sur le temps scolaire, ne demande aucune participation des familles et n'a donc pas lieu d'être présentée en CE.

Madame la proviseure demande aux membres du conseil de donner leur avis sur les projets de voyages scolaires présentés.

Nombre de votants : 14
0 abstention
0 vote contre
14 votes pour

Les séjours pédagogiques proposés reçoivent donc un avis favorable du conseil d'établissement.

9. Plan de formation continue des personnels pour l'année 2025-2026.

Madame la proviseure rappelle que la formation est un droit pour l'ensemble du personnel et que le plan de formation est proposé par l'Institut Régional de Formation, basé à Munich. La cellule de formation continue du LFP s'est réunie le 16 septembre pour le primaire et le 18 septembre pour le secondaire. Il est noté une augmentation du nombre de demandes de stages cette année, avec seulement 127 demandes. La cellule de formation a examiné ces demandes en essayant de respecter le principe d'un stage par personne, sauf missions particulières. Pour rendre son avis, la CFC priorise les demandes de stage qui ont un lien avec le projet d'établissement.

Il est rappelé que pour toutes les absences des enseignants liées aux formations des remplacements sont systématiquement recherchés en amont afin de limiter autant que possible les pertes de cours pour les élèves. A défaut, des aménagements d'emploi du temps peuvent être proposés dans le secondaire.

Pour cette campagne 2025-2026, 91 stages ont été accordés, dont une partie à distance. Ce chiffre ne prend pas en compte les formations hors IRF, comme celles proposées par ASIBA, l'association des professeurs de section internationale britannique. Plusieurs collègues y participent, ce qui est une priorité liée au déploiement du BFI cette année en terminale.

Madame la proviseure demande aux membres du conseil d'adopter le plan de formation continue des personnels tels que défini lors de la cellule de formation continue.

Nombre de votants : 14
0 abstention
0 vote contre
14 votes pour

Le plan de formation continue des personnels, élaboré en CFC, est adopté par le conseil d'établissement.

10. Missions particulières des enseignants en 2025-2026

Chaque année, certains personnels acceptent de remplir une mission au bénéfice des élèves et de l'établissement, pour laquelle une lettre de mission est établie et qui donne lieu à une rémunération sous forme d'indemnité (IMP).

Monsieur Ouriachi est référent décrochage et coordonne les dispositifs d'aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers dans le secondaire (2 IMP). Il fait remarquer l'inflation du nombre de dispositifs d'aide d'année en année, ainsi que de dossiers de demandes d'aménagement en vue des examens.

Le conseil d'établissement est consulté pour avis sur l'attribution de ces indemnités pour missions particulières. Les membres sont invités à se prononcer par un vote.

Nombre de votants : 14	
0 abstention	
0 vote contre	14 votes pour

Le conseil d'établissement donne un avis favorable à l'attribution de deux IMP à M. Ouriachi dans le cadre des missions citées plus haut.

11. Questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES DES PARENTS D'ELEVES

1. Existe-t-il un nombre « idéal » d'élèves qui permettrait à l'établissement de ne pas avoir à augmenter les droits de scolarité ? L'établissement se donne-t-il des objectifs d'effectifs optimaux ?

Direction. Madame la Proviseure avoue ne pas bien comprendre cette question. L'établissement met tout en œuvre pour créer de l'attractivité et table dans ses projections sur 820 élèves à l'année n+ 3. Il ne semble pas pertinent de baser les projections sur un nombre d'élèves « idéal », mais plutôt d'essayer d'évaluer les tendances et de déployer des efforts pour attirer de nouveaux élèves.

Les représentants du personnel admettent qu'il est difficile de parler d'effectifs optimaux. Une augmentation de quelques élèves peut obliger à la création d'une division supplémentaire, donc de plusieurs dizaines d'heures de cours-enseignants, et par conséquents de charges supplémentaires pour l'établissement. Tout au plus pourrait-on calculer combien d'élèves supplémentaires l'établissement pour accueillir sans avoir à modifier la structure pédagogique.

Conseiller Culturel. Connaît-on la capacité maximale de l'établissement ?

Direction. Pas exactement depuis la construction des nouveaux bâtiments et la réaffectation de certains espaces, mais sans doute autour de 950. Ce que l'on sait, c'est qu'il a peu de classes de grande capacité pouvant accueillir 28 élèves à la fois, ce qui limite la possibilité d'ouvrir de nouvelles classes.

2. De nouveaux cas d'hépatite ou de gale ont-ils été recensés ?

Direction. Non. Pour mémoire, l'établissement suit scrupuleusement les règles fixées par la Station d'Hygiène de la Ville de Prague, que ce soit dans la communication aux familles ou dans les procédures à suivre en cas de maladie infectieuse. Si des cas devaient survenir, les parents seraient avertis en conformité avec les règles prévues par la Station d'Hygiène. Mme Raynal ajoute que selon toute vraisemblance, les cas de gale survenus l'an passé résultait d'une contamination qui s'était faite hors milieu scolaire, entre enfants qui se fréquentaient pendant le week-end.

Représentants Parents. La communication de l'établissement sur le cas d'hépatite cette année a donné pleinement satisfaction aux familles.

La direction tient à adresser ses remerciements aux Personnels de l'établissement comme de Zátiší Group pour leur coopération. Les élèves du niveau touché ont pu suivre une scolarité dans des conditions satisfaisantes.

QUESTIONS DIVERSES DES PERSONNELS.

Les questions diverses des personnels administratifs n'ont pas été soumises avant le CE à la direction, qui ne peut donc les traiter. Madame la Proviseure rappelle l'importance du délai de rigueur de 48h afin que des réponses complètes et pertinentes puissent être préparées en amont.

Question des représentants du personnel : L'augmentation de 2% du point d'indice des personnels en contrat de droit local à compter du 1er janvier 2026 a-t-elle validée par les services financiers de l'Aefe ?

Direction. Les services centraux de l'Agence n'ont pas encore apporté de réponse formelle à cette question. Étant donné le contexte actuel et les tensions budgétaires qui se précisent, la proviseure exprime son pessimisme quant à l'issue de cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, il est 20h18 lorsque la séance est levée.

*Le secrétaire de séance,
Julien Legros*



*La présidente
C. Allâtre*



COMPOSITION DES INSTANCES

Année scolaire 2025-2026

Le conseil de discipline :

Il statue sur les sanctions d'exclusion supérieures à 8 jours. Il se réunit sur convocation du chef d'établissement suite à des faits graves commis par un élève de collège ou de lycée.

Composition :

- La cheffe d'établissement, présidente
- Le Proviseur-adjoint
- Le Directeur administratif et financier
- 3 parents d'élèves élus au conseil d'établissement (et 3 suppléants) : Jitka Janousova, Martina Balazsova, Elizabeth Baetz (Suppléantes : Louisa Martin Chevalier, Virginie Armando, Sophie Maurel)
- 2 élèves élus (et 2 suppléants) : Tala El Ahmad (Suppléante : Ajora Derhemi), Adam Gardea (Suppléante : Lenka Gajzlerova)
- 4 représentants élus du personnel enseignant (et 4 suppléants) : M.Pierron, Mme Tejkl, Mme Vanesse, M.Legros (Suppléants : Mme Redou, Mme Laval, M. Brochot, M. Duron).
- 1 représentant élu du personnel non-enseignant élue (et 1 suppléant) : Mme Gonzalez (Suppléante : Mme Kassa).

La commission hygiène et sécurité de la communauté scolaire :

Elle se réunit deux fois par an et traite tout ce qui concerne l'hygiène et la sécurité de l'ensemble de la communauté scolaire. La commission peut faire des propositions, peut faire appel à des experts extérieurs au lycée et peut adopter certaines résolutions.

Composition :

- La cheffe d'établissement
- Le Proviseur-adjoint
- Le Directeur administratif et financier
- La Directrice de l'école primaire
- 2 parents d'élèves désignés par les représentants des parents d'élèves siégeant au conseil d'établissement (et 2 suppléants) : Alix de Lobkowicz, Martina Balazsova, (Suppléants : Virginie Armando, Mederic Chauvin)
- 2 élèves désignés par les représentants des élèves siégeant au conseil d'établissement (et 2 suppléants) : Nikita Sizov (Suppléant : Egor Starodubov), Jakub Svenda (Suppléant : Albert Zahradník).
- 4 représentants du personnel désignés par les représentants du personnel au conseil d'établissement, comprenant au moins un représentant par catégorie de personnel (1^{er} degré, 2^{nde} degré, personnel administratif et de service), et 4 suppléants : Mme Benoist, M. Juan, Mlle Karda, Mme Drabova. (Suppléants : Mme Tejkl, Mme Charbonnier, Mme Kassa, Mme Mullerova)

La commission relative à l'hygiène et à la sécurité et aux conditions de travail des personnels :

Elle se réunit au moins deux fois par an et traite tout ce qui concerne les domaines liés à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels de l'établissement. La commission peut faire des propositions, peut faire appel à des experts extérieurs au lycée et peut adopter certaines résolutions.

Composition :

- La cheffe d'établissement
- Le Proviseur-adjoint
- Le Directeur administratif et financier
- La Directrice de l'école primaire

- 4 représentants du personnel désignés par les représentants du personnel au conseil d'établissement, comprenant au moins un représentant par catégorie de personnel (1^{er} degré, 2^{nde} degré, personnel administratif et de service), et 4 suppléants : Mme Benoist, M. Juan, Mlle Karda, Mme Drabova.
(Suppléants : Mme Tejkl, Mme Charbonnier, Mme Kassa, Mme Mullerova)

La commission cantine et restauration scolaires :

La Commission restauration analyse et valide les menus avec comme objectifs : développer le goût des enfants, s'assurer de l'équilibre alimentaire des repas, proposer des améliorations au dispositif en place.

Composition :

- La cheffe d'établissement
- Le Proviseur-adjoint
- Le Directeur administratif et financier
- La Directrice de l'école primaire
- 2 parents d'élèves désignés par les représentants des parents au conseil d'établissement : Jitka Janousova, Sophie Maurel
- 2 élèves désignés par les représentants des élèves au conseil d'établissement : Mila Lenek (suppléante : Emeline Benoist), Amel HASHASSI (suppléante : Sara KASSA)
- 1 représentant du personnel enseignant désigné par les représentants du personnel au conseil d'établissement : M. Khalkhal (suppléant : Mme Mahou).
- 1 représentant de l'entreprise prestataire : Mme Alena Majerova.

La commission de solidarité (commission restreinte) :

Elle traite de sujets particulièrement confidentiels et se réunit dès que des parents se trouvent en difficulté financière notamment pour le financement de voyages scolaires.

Les délibérations se font à discrétion sur la base de documents fournis par la famille et seule celle-ci reçoit une réponse écrite.

Composition :

- La cheffe d'établissement
- Le Proviseur-adjoint
- Le Directeur administratif et financier
- La Directrice de l'école primaire
- 2 représentants élus des enseignants (et 2 suppléants) : Mme Kameneff, Mme Merceron (suppléantes : Mme Bossuet, Mme Redou).
- 2 parents d'élèves parmi les représentants élus au conseil d'établissement (et 2 suppléants) : Elisabeth Baetz, Alix de Lobkowicz, (suppléantes : Jitka Janousova, Sophie Maurel)
- 1 élève vice-président(e) du CVL et 1 suppléant parmi les élus du CVL : Nikita Sizov

Le conseil de la vie collégienne et lycéenne :

Le conseil des délégués pour la vie collégienne et lycéenne (CVCL) est une instance où les élèves sont associés aux décisions de leur établissement scolaire. Le CVCL est compétent pour débattre des questions sur le travail scolaire et les conditions de vie des élèves dans les lycées.

Composition :

- La cheffe d'établissement, présidente, ou son représentant
- 10 élèves titulaires élus
- 5 représentants des personnels d'enseignement et d'éducation désignés par les représentants des enseignants au conseil d'établissement (et 5 suppléants) : M. Brochot, Mme Leclerc, Mme Santrain, Mme Ferrier, Mme Falcone. (Suppléantes : Mme Kralovcova, Mme Valertova, Mme Ballandras)
- 3 représentants des personnels administratifs, de santé, techniques et de service désignés par les représentants du personnel au conseil d'établissement (et 3 suppléants) : Mme Rahma, Mme Laadjal, Mme Derouard (Suppléantes : Mme Gonzalez, Mme Kassa)
- 2 représentants des parents d'élèves désignés par les représentants au conseil d'établissement (et 2 suppléants) : Elisabeth Baetz, Virginie Armando (Suppléantes : Louisa Martin Chevalier, Alix de Lobkowicz)

Le comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE) :

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré. C'est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Le CESCE organise également le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Composition :

- La cheffe d'établissement, présidente, ou son représentant
- La directrice de l'école primaire
- Le conseiller principal d'éducation
- Le personnel de santé : Petra Bontemps
- Les enseignants référents « développement durable » : M. Rajade
- 2 enseignants désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'établissement (et 2 suppléants) : Mme Bossuet, Mme Vanesse (Suppléan : M. Brochot)
- 2 parents désignés par les représentants des parents au conseil d'établissement (et 2 suppléants) : Silva Holubova, Alix de Lobkowicz, (Suppléantes : Virginie Armando, Louisa Martin Chevalier),
- 2 élèves : un élève désigné par le CVL (et un suppléant) et un représentant au conseil d'établissement (et son suppléant) : Tala El Ahmad (Suppléante : Ajora Derhemi)

La cellule de formation continue (CFC) :

La cellule de formation continue définit la politique de formation et de développement professionnel de l'ensemble des personnels de l'établissement, en respectant les orientations définies par l'Agence, le projet de zone et le projet d'établissement. Elle assure le lien entre les demandes exprimées par les personnels et les instances de la mutualisation/l'IRF. Elle veille au respect des procédures définies par l'AEFE.

Composition :

- La cheffe d'établissement
- Le Proviseur-adjoint
- Le Directeur administratif et financier
- La Directrice de l'école primaire
- Deux représentants des personnels du premier degré : Mme Vlckova Portet, Mme De Sotillo (Suppléantes : Mme Bouhéret et Mme Villemant)
- Deux représentants des personnels du second degré ; M. Madjoudj, Mme Leclerc
- Deux représentants des autres catégories de personnels : Mme Kassa



La Proviseure

A l'attention des membres du CE

Objet : CE du 13 novembre 2025 - éléments de présentation du budget rectificatif n° 2 -2025

1/ Contexte économique

Après un pic inflationniste en 2022 et une désinflation progressive depuis 2023, l'inflation a retrouvé en 2024 et 2025 un niveau plus modéré.

2021	2022	2023	2024	2025
3,85%	15,08%	10,80%	2,45%	2,53%

2/ Contexte AEFE

L'AEFE reçoit une subvention pour ses missions de service public (Subvention pour charges de service public). Le montant de cette subvention a diminué en 2025 et devrait à nouveau connaître une diminution en 2026. Ces évolutions ont un impact direct sur les finances de l'AEFE. Dans ce cadre, il est demandé aux établissements de gérer de manière optimale leurs budgets et de construire des projections pluriannuelles budgétaires pour s'assurer de la soutenabilité financière des budgets.

3/ Cadre général

Sur le plan comptable et financier, nous sommes régis par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). La caractéristique principale de ce régime financier, est la dualité comptable, avec d'une part, une comptabilité budgétaire de caisse fondée autour des **autorisations d'engagements / crédits de paiement** et plafond d'emplois et, d'autre part, une comptabilité patrimoniale et en droits constatés.

Pour rappel :

AE = les **autorisations d'engagement** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées
CP = les **crédits de paiement** représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement

Les **Recettes budgétaire** correspondent aux encaissements rapprochés à un titre de recette

Le vote du budget se fait sur les AE, CP et recettes budgétaires (cf. tableau Equilibre financier).

Le budget 2025 est élaboré selon 3 axes qui correspondent à un référentiel budgétaire propre à l'AEFE et utilisé par l'ensemble des Etablissements en Gestion Directe (EGD)

- Excellence éducative
 - *Ressources humaines, Accueil des élèves, Pilotage pédagogique*
- Accompagner et faire vivre le réseau
 - *Aide à la scolarité, Promotion et communication*
- Modernisation (support et immobilier)
 - *Immobilier, agencement et entretien, Administration générale, Informatique, opérations financières transversales*

Flux non budgétaires

Depuis 2021, les reversements à l'Agence (Participation à la Rémunération des Résidents et Détachés = PRRD, Participation Financière Complémentaire (PFC) sont des transferts de trésorerie qui n'ont plus d'impact budgétaire. De ce fait, certains documents comptables, comme le compte de résultat ou certains indicateurs financier comme le fonds de roulement ne peuvent plus être analysés de la même manière. L'indicateur pertinent est donc la trésorerie et son évolution.

4/ Construction budgétaire

4.1/ Les Recettes budgétaires

Le budget se construit en partant des recettes budgétaires qui sont estimées selon les effectifs prévisionnels et les tarifs des droits de scolarité.

Dans le cadre du **budget rectificatif n° 2**, nous partons des effectifs de rentrée pour les recettes de septembre à décembre (801 élèves retenus pour la construction du budget).

Il est à noter que les effectifs fluctuent en cours d'année en fonction des nouvelles arrivées et des départs anticipés.

Le montant total des recettes est estimé à 159 518 020 czk pour un effectif de 801 élèves. Pour la période septembre-décembre, les tarifs 2025/2026 sont pris en compte pour le calcul des recettes budgétaires.

FRAIS DE SCOLARITE					
2025	Janvier-août		Septembre-décembre		TOTAL
	Effectifs	Recettes	Effectifs	Recettes	
MATERNELLE	114	9 773 000,00 CZK	133	8 964 200,00 CZK	18 737 200,00 CZK
ELEMENTAIRE	291	30 140 945,00 CZK	294	21 881 040,00 CZK	52 021 985,00 CZK
COLLEGE	249	29 278 200,00 CZK	239	21 313 840,00 CZK	50 592 040,00 CZK
LYCEE	135	17 702 332,00 CZK	135	13 568 760,00 CZK	31 271 092,00 CZK
TOTAL	789	86 894 477,00 CZK	801	65 727 840,00 CZK	152 622 317,00 CZK
Réduction 5% fratrie					-2 575 337,00 CZK
RECETTES NETTES					150 046 980,00 CZK
AUTRES FRAIS					
	TARIF	EFFECTIF	TOTAL		
DI (Droits d'inscription)	28 380,00 CZK	148	4 200 240,00 CZK		
DNB	2 600,00 CZK	59	153 400,00 CZK		
EA	5 600,00 CZK	37	207 200,00 CZK		
BAC	11 300,00 CZK	54	610 200,00 CZK		
Recette Totale			5 171 040,00 CZK		
	Autres recettes : voyages		4 300 000,00 CZK		

4.2/ Les dépenses de personnel (Personnel de droit local)

Les salaires qui constituent le premier poste budgétaire avec 91 300 000 czk prévus en 2025 contre 88 226 235 prévus au budget 2024, soit une hausse de 3,48 %.

Cette évolution est principalement due au principe de Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) qui entraîne une hausse de la masse salariale (avancement d'échelon).

Le taux de la masse salariale (résidents et PDL) est de 80 % par rapport aux recettes budgétaires.

4.3/ Les dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement reste inchangé par rapport au budget rectificatif n° 1, soit 32 725 980 czk.

Budget	DEPENSES	
	Fonctionnement	
	AE	CP
EDU1 / Excellence éducative	9 860 000,00	9 860 000,00
EDU11 / Ressources humaines réseau	140 000,00	140 000,00
EDU12 / Accueil des élèves	115 000,00	115 000,00
EDU13 / Pilotage pédagogique	9 605 000,00	9 605 000,00
RES2 / Accompagner et faire vivre le réseau	1 800 000,00	1 800 000,00
RES21 / Aides à la scolarité	150 000,00	150 000,00
RES26 / Promotion et communication	1 650 000,00	1 650 000,00
SUP3 / Modernisation (support et immobilier)	31 827 535,38	21 065 980,00
SUP32 / Immobilier, agencement et entretien	13 750 980,00	13 750 980,00
SUP33 / Administration générale	2 535 000,00	2 535 000,00
SUP34 / Informatique	250 000,00	250 000,00
SUP35 / Opérations financières transversales	500 000,00	500 000,00
SUP36 / Prévention et sécurité	14 791 555,38	4 030 000,00
TOTAL	43 487 535,38	32 725 980,00

En section de fonctionnement, les dépenses principales concernent :

- Les dépenses d'enseignement (Primaire et Secondaires, sorties et projets pédagogiques, BCD et CCC, manuels scolaires)
- Les voyages scolaires
- La communication
- Les travaux de maintenances et les contrôles obligatoires
- L'énergie
- Les contrats de nettoyage, de gardiennage et de paie

4.3/ Les dépenses d'investissement

Les besoins en investissement, notamment pour l'aménagement des espaces extérieurs du lycée, prévus pour le budget 2024 ont dû être reportés à l'exercice suivant. Le niveau d'investissement a donc doublé par rapport à 2024.

Ces investissements concernent l'étanchéisation du clôt et couvert par la réparation de la toiture, la rénovation de la cour de la maternelle, la rénovation du laboratoire de chimie, les travaux à la vie scolaire et les équipements informatiques.

Au budget, sont inscrits 19 400 112 czk.

Certains projets seront reportés en 2026 (parking à vélos, climatisation du bâtiment passerelle)

Vous trouverez ci-dessous une synthèse des volumes financiers constitutifs du budget 2025 qui seront présentés lors du CE :

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget rectificatif n°000002 2025

DEPENSES					RECETTES		
	Montants Budget rectificatif n°000002		Ecarts entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001		Montants Budget rectificatif n°000002	Ecarts entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001	
	AE	CP	AE	CP			
Personnel	91 300 000,00	91 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	159 518 020,00	-647 168,68	Recettes globalisées
Fonctionnement	43 487 535,38	32 725 980,00	0,00	0,00	159 518 020,00	4 125 040,00	Recettes propres
Intervention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 772 208,68	Autres financements publics
Investissement	19 400 112,61	19 400 112,61	-2 302 887,39	-2 302 887,39	0,00	0,00	Fiscalité affectée
TOTAL DES DEPENSES	154 187 647,99	143 426 092,61	-1 002 887,39	-1 002 887,39	159 518 020,00	-647 168,68	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE		16 091 927,39		355 718,71		0,00	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

TABLEAU 4
Equilibre financier Budget rectificatif n°000002 2025

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecarts entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001		Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecarts entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0,00	0,00	0,00	44 680 511,51	16 091 927,39	355 718,71	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal	0,00	0,00	0,00	44 680 511,51	16 091 927,39	355 718,71	dont Budget Principal
dont Budget Annexe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	dont Budget Annexe
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	0,00	55 214 287,00	0,00	0,00	9 982 660,00	0,00	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	0,00	55 214 287,00	0,00	44 680 511,51	26 074 587,39	355 718,71	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2)-(1)	44 680 511,51	0,00	0,00	0,00	29 139 699,61	-355 718,71	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1)-(2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	dont Prélevement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	44 680 511,51	0,00	0,00	0,00	29 139 699,61	-355 718,71	dont Prélevement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	44 680 511,51	55 214 287,00	0,00	44 680 511,51	55 214 287,00	0,00	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

En intégrant les flux non budgétaires (reversements à l'AEFE, Bourses scolaires), la variation de trésorerie serait de - 29 139 699,61 czk

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget rectificatif n°000002 2025
Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001	PRODUITS	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001
Personnel	0,00	91 300 000,00	1 300 000,00	Subventions de l'Etat	0,00	0,00	0,00
dont charges de pensions civiles*	0,00	0,00	0,00	Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	0,00	35 725 980,00	0,00	Autres subventions	0,00	0,00	-4 772 208,68
Intervention (le cas échéant)	0,00	0,00	0,00	Revenus d'activité et autres produits	0,00	159 868 020,00	4 125 040,00
TOTAL DES CHARGES (1)	0,00	127 025 980,00	1 300 000,00	TOTAL DES PRODUITS (2)	0,00	159 868 020,00	-647 168,68
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0,00	32 842 040,00	-1 947 168,68	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0,00	0,00	0,00
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1)	0,00	159 868 020,00	-647 168,68	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	0,00	159 868 020,00	-647 168,68

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (4))	0,00	32 842 040,00	-1 947 168,68
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00	3 000 000,00	0,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	350 000,00	0,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00	0,00
- produits de cession d'éléments d'actifs	0,00	0,00	0,00
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	0,00	35 492 040,00	-1 947 168,68

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001	RESSOURCES	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001
Insuffisance d'autofinancement	0,00	0,00	0,00	Capacité d'autofinancement	0,00	35 492 040,00	-1 947 168,68
Investissements				Financement de l'actif par l'Etat	0,00	0,00	0,00
	0,00	19 400 112,61	-2 302 887,39	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	0,00	0,00	0,00
				Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Remboursement des dettes financières	0,00	0,00	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	0,00	19 400 112,61	-2 302 887,39	TOTAL DES RESSOURCES (6)	0,00	35 492 040,00	-1 947 168,68
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0,00	16 091 927,39	355 718,71	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0,00	0,00	0,00

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRA

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	0,00	16 091 927,39	355 718,71
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-44 680 511,51	45 231 627,00	0,00
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	44 680 511,51	-29 139 699,61	355 718,71
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	220 945 838,99	237 037 766,38	355 718,71
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	148 534 549,42	193 766 176,42	0,00
Niveau final de la TRESORERIE	72 411 289,57	43 271 589,96	355 718,71

La trésorerie finale au 31/12/2025 serait de 43 271 589,96 czk

Prague, le 3 novembre 2025

La Proviseure - C. ALLATRE



PROJET D'EVALUATION

Lycée Français de Prague

Elaboré en concertation avec les équipes disciplinaires, ce projet d'évaluation a été validé en conseil pédagogique, puis adopté en conseil d'établissement le 13 novembre 2025.

Table des matières

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION AU CYCLE TERMINAL.....	2
UNE ÉVALUATION AU SERVICE DES APPRENTISSAGES	2
1. Typologie des évaluations et coefficients.....	3
2. Cas spécifique des élèves à besoins éducatifs particuliers	4
3. L'assiduité scolaire : une obligation des élèves	4
4. La question de la fraude	4
5. Communication du projet d'évaluation	6

Annexes :

- « *L'évaluation au baccalauréat et pour l'accès à l'enseignement supérieur* »
- « *Détail des attendus par discipline* »
- *Charte des devoirs : Règlement de surveillance et Règles de comportement des élèves.*

Objectifs de l'évaluation en cycle terminal

Le contrôle continu vise à valoriser le travail, l'engagement et les progrès des élèves durant toute l'année. Le projet d'évaluation a pour objectif principal de conférer une valeur certificative aux moyennes annuelles de tous les enseignements suivis en cycle terminal et de renforcer l'égalité de traitement entre les élèves.

Ce contrôle continu est organisé selon deux objectifs complémentaires :

1. **Objectif Certificatif pour le Baccalauréat** : L'évaluation porte sur les disciplines non évaluées par des épreuves terminales, représentant communément **40 % de la note globale (hors BFI)**. Les moyennes annuelles, constituées à partir des moyennes semestrielles, sont validées lors du dernier conseil de classe de chaque année du cycle terminal.
2. **Disciplines concernées par le contrôle continu (CC) pour le baccalauréat** : histoire-géographie, enseignement scientifique, langues vivantes A et B, enseignement moral et civique (EMC), éducation physique et sportive (Contrôle en Cours de Formation en Terminale), spécialité suivie uniquement en classe de première, et enseignements optionnels.
2. **Objectif Informatif pour l'Enseignement Supérieur** : L'évaluation s'applique à l'ensemble des enseignements (y compris ceux soumis à épreuves terminales) pour éclairer l'entrée dans l'enseignement supérieur (notamment via le Livret Scolaire du Lycée - LSL).

Ce projet d'évaluation précise la mise en œuvre du contrôle continu pour les disciplines concernées pour l'obtention du baccalauréat général et présente les modalités selon lesquelles les élèves du Lycée Français de Prague du cycle terminal (classes de première et de terminale) sont évalués tout au long de ce cycle.

L'annexe « **L'évaluation au baccalauréat et pour l'accès à l'enseignement supérieur** » détaille l'ensemble des disciplines concernées par le contrôle continu ainsi que les épreuves terminales pour le baccalauréat et le baccalauréat français international.

Les principes communs et objectifs généraux présentés s'inscrivent dans le cadre réglementaire et pédagogique fixé par le ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, notamment le [Bulletin Officiel numéro 32 du 28 août 2025](#).

Une évaluation au service des apprentissages

Les évaluations régulières sont placées dans un processus global qui met en œuvre différentes situations d'évaluation afin d'inciter les élèves à travailler et à progresser.

Les exigences en matière de connaissances, de compétences ou de capacités, qu'elles soient disciplinaires ou transversales, sont progressives et se réfèrent aux programmes officiels. Ces critères d'évaluation sont communs pour chaque discipline et sont présentés au sein de ce projet d'évaluation.

Les évaluations sont accompagnées d'appréciations qui permettent aux élèves de percevoir leurs progrès et ce qu'il convient d'améliorer. Ces appréciations servent également à attester de façon explicite un niveau atteint en fin de période par un élève.

Les résultats aux évaluations sont renseignés dans le logiciel Pronote, ce qui permet à l'élève et à ses parents de les suivre en temps réel.

1. Typologie des Évaluations et Coefficients

Les évaluations sont de nature variée selon les disciplines : écrites ou orales, individuelles ou collectives, des travaux pratiques, des devoirs-maison, des contrôles de connaissances, exercices type-bac... Afin de préparer les élèves aux épreuves orales du baccalauréat, toutes les matières veilleront à évaluer la maîtrise de l'oral des élèves.

Des devoirs communs, avec ou sans correction croisée, peuvent être réalisés au cours de l'année au sein d'une même discipline. Cependant de tels devoirs communs ne sauraient constituer à eux seuls une moyenne ou être comptabilisés de façon excessive.

Ces types d'évaluation s'inscrivent dans un processus d'évaluation, qui regroupe tout ce que les professeurs mettent en œuvre pour encourager et structurer les apprentissages de chaque élève et pour répondre à ses besoins. Ce processus lui-même s'inscrit dans le cadre du programme défini pour chaque niveau d'enseignement et chaque champ disciplinaire et respecte les attendus qui y sont associés.

Au sein de cet ensemble, il revient à chaque professeur, dans le cadre d'une pratique harmonisée au sein de chaque discipline, de déterminer les évaluations qui seront à visée certificative dans le cadre du contrôle continu, et qui interviendront, coefficientées, dans l'obtention du baccalauréat.

Le projet distingue trois types d'évaluations possibles, en indiquant leurs modalités de prise en compte :

Type d'Évaluation	Objectif	Coefficient	Modalités de prise en compte
Diagnostique	Repérer les compétences des élèves en début de processus (début d'année ou de séquence).	Coefficient 0	N'est pas comptabilisée dans la moyenne mais figure sur le relevé de notes périodique.
Formative	Permettre à l'élève de progresser grâce à des retours fréquents, explicites et constructifs.	Coefficient 0 ou Intermédiaire (e.g., 0,5 ou 1)	Les notes à coefficient intermédiaire concernent des paliers d'acquisition. Les travaux réalisés hors classe relèvent de ces coefficients.
Sommative Périodique	Attester des acquis au terme d'un temps d'apprentissage spécifique (évaluations de fin de période, devoirs communs, "bacs blancs", oraux).	Fort Coefficient (e.g., ≥ 2)	Contribuent principalement aux notes du contrôle continu du baccalauréat.

Règle de Pondération

Afin de garantir que les moyennes périodiques et annuelles sont représentatives, le poids de l'ensemble des évaluations à coefficient intermédiaire ne doit pas excéder le poids des évaluations sommatives périodiques.

Le projet doit indiquer que toutes les notes, y compris celles à coefficient zéro, figurent sur le relevé de notes périodique.

Le « *Détail des attendus par discipline* » est à consulter en annexe.

2. Cas spécifique des élèves à besoins éducatifs particuliers

Les élèves bénéficiant d'un aménagement des épreuves d'examen ou d'un protocole officiel (Plans d'Accompagnement Personnalisés (PAP), de Projets d'Accueil Individualisé (PAI) ou de Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS)) composeront dans le cadre du contrôle continu dans le respect des mêmes conditions d'aménagement.

En EPS, les aménagements prennent en compte les recommandations médicales ou les dispositions du [BO n°36 du 3 octobre 2019](#).

Dans le cas des DS (hors bacs blancs), les élèves bénéficiaires d'un tiers-temps pourraient se voir appliquer une réduction du nombre de questions à traiter si l'aménagement complet n'est pas réalisable.

3. L'assiduité scolaire : une obligation des élèves

Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par [article L.511-1 du code de l'Éducation](#), qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires (tronc commun et spécialités), et optionnels inscrits à leur emploi du temps, et d'accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés.

3.1 L'évaluation de rattrapage

Dans le cas où un enseignant considère que la moyenne périodique d'un élève est non représentative à cause de l'absence de certaines notes, l'élève pourra être convié par l'enseignant à une « évaluation de rattrapage », pas obligatoirement sous la même forme que l'évaluation initialement prévue, et selon des modalités qu'il appartiendra à l'enseignant de déterminer.

Suite à une première absence injustifiée à une évaluation du contrôle continu, et en cas de nouvelle absence non justifiée au rattrapage proposé, la note de « 0 » pourra être attribuée et la mention « absent au devoir de rattrapage » sera saisie dans le bulletin.

3.2 Les absences non justifiées

Dans le cadre d'absences répétées et non justifiées, il s'agit alors d'un manquement aux obligations d'assiduité et de comportement, qui peuvent donner lieu à des sanctions disciplinaires, conformément au règlement intérieur de l'établissement. Il appartient au chef d'établissement d'établir si les justificatifs présentés par l'élève permettent de reconnaître le caractère justifié de l'absence.

3.3 L'évaluation de remplacement

Si malgré les évaluations de rattrapage proposées par l'enseignant, une ou des moyennes périodiques sont considérées par le conseil de classe comme ne permettant pas la constitution d'une moyenne annuelle représentative, y compris pour des absences dûment justifiées, alors l'élève est convoqué à une « **évaluation de remplacement** » avant la fin de l'année scolaire. La note obtenue par l'élève à cette évaluation de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne annuelle. Dans le livret scolaire, la mention « EA » est indiquée dans la moyenne périodique et annuelle afin que le jury du baccalauréat puisse savoir que la note retenue n'est pas issue d'une moyenne annuelle mais d'une évaluation de remplacement.

Organisée par le chef d'établissement, **l'évaluation de remplacement** porte sur le programme de la classe et l'enseignement correspondant. Le format de l'évaluation peut être construit sur celui de l'évaluation ponctuelle prévue pour les candidats individuels et définie par note de service. Les professeurs qui font

passer les évaluations de remplacement dans leur établissement peuvent utiliser les sujets de la banque nationale de sujets (BNS). La note obtenue par l'élève à cette évaluation de remplacement est saisie directement dans Cyclades. En cas d'absence justifiée à une évaluation de remplacement, l'élève est à nouveau convoqué par son chef d'établissement dans les limites du calendrier de la session d'examen.

3.4 Les conditions d'attribution de la note zéro dans un enseignement relevant du contrôle continu en cas de moyenne annuelle non représentative

L'attribution d'une note dans chaque enseignement relevant du contrôle continu est obligatoire avant la tenue de la commission d'harmonisation à la date fixée par l'autorité académique. Aussi, lorsque la convocation aux évaluations de remplacement n'a pas permis l'attribution d'une note à un élève dans ce délai, soit en raison d'une absence non justifiée, soit en raison d'absences justifiées mais répétées, alors la note zéro est attribuée dans cet enseignement. La note zéro n'est pas éliminatoire et permet le calcul du résultat au baccalauréat ainsi que la délibération du candidat.

4. La question de la fraude

La fraude ou tentative de fraude peut prendre des formes multiples, parmi lesquelles :

- La communication entre les élèves sous toutes ses formes sauf si l'évaluation l'autorise explicitement,
- L'utilisation d'informations, de documents personnels non autorisés ou de moyens de communication (antisèche, téléphone portable, montre et/ou lunettes connectées, ...),
- La présence d'un téléphone portable sur la table d'examen ou sur le candidat,
- L'utilisation de copies comportant des annotations rédigées avant le début de l'évaluation,
- La consultation d'un manuel ou de tous documents non autorisés,
- L'utilisation de calculatrice, alors même que celle-ci n'est pas autorisée dans le sujet de l'épreuve ; l'utilisation d'une calculatrice qui n'est pas en mode examen conformément à la réglementation,
- Le plagiat, la copie non signalée de tout ou partie d'un document existant,
- La substitution d'identité lors du déroulement des épreuves,
- Tout autre procédé de nature à mettre en doute l'authenticité de l'évaluation.

Constitue également une fraude : l'utilisation d'une intelligence artificielle générative pour réaliser tout ou partie d'un devoir scolaire, sans autorisation explicite de l'enseignant et sans qu'elle soit suivie d'un travail personnel d'appropriation à partir des contenus produits. Elle est assimilée, à ce titre, à l'intervention d'une tierce personne et/ou à la reproduction non signalée de contenus existants.

En cas de fraude durant une évaluation comptant dans le cadre du contrôle continu

Les cas de fraude commises par un élève lors d'une évaluation dans le cadre du contrôle continu sont pris en charge au niveau de l'établissement. Le professeur qui constate la fraude dresse un rapport d'incident. Ce rapport est contresigné par l'élève, puis transmis à sa famille, et au chef d'établissement, qui décide des suites à donner conformément au cadre défini dans le règlement intérieur de l'établissement.

La note obtenue en situation de fraude n'est pas prise en compte dans la moyenne périodique. Une nouvelle évaluation est proposée par l'enseignant, sous la forme de son choix.

En cas de fraude durant les épreuves terminales

La gestion des situations de fraude pour la voie générale et la voie technologique est prévue par les dispositions des articles D.334-25 à R.334-35 du Code de l'éducation. Ils définissent notamment le régime des sanctions qui peuvent être prises par la commission de discipline du baccalauréat.

5. Communication du projet d'évaluation

Chaque année, une **présentation en classe du projet d'évaluation** est faite par le professeur principal, incluant un temps d'échange pour expliciter les modalités.

À chaque rentrée scolaire, le projet est **mis à disposition de l'ensemble de la communauté éducative sur le site internet de l'établissement et communiqué aux familles par mail via PRONOTE**.

Le projet doit être systématiquement porté à la connaissance de tout nouvel enseignant rejoignant l'équipe pédagogique.

ANNEXE 1

L'évaluation au baccalauréat et pour l'accès à l'enseignement supérieur

Outre la part de [contrôle continu](#) représentant 40% des résultats du baccalauréat, les candidats présentent des épreuves terminales en français, en mathématiques, en philosophie, dans leurs deux enseignements de spécialité de terminale et pour le Grand oral. Les résultats de ces épreuves sont pris en compte à hauteur de **60% de la note finale du baccalauréat**.

Le Contrôle Continu

Enseignement suivi	Coefficient classe de 1 ^{ère}	Coefficient classe de terminale	TOTAL DES COEFFICIENTS
Histoire-géographie	3	3	6
LVA	3	3	6
LVB	3	3	6
Enseignement scientifique	3	3	6
EPS (<i>uniquement les notes de terminale</i>)	/	6	6
Enseignement Moral et Civique	1	1	2
Enseignement de spécialité suivi uniquement en 1 ^{ère}	8	/	8
TOTAL ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	21	19	40
Enseignement optionnel <i>(1 en 1^{ère}, 2 en terminale, le latin pouvant être suivi en sus).</i>	2 (par option)	2 (par option)	Coeff. supplémentaires en fonction du nombre d'options suivies en 1 ^{ère} et en terminale.

L'enseignement scientifique en classe de première générale

Pour les élèves de première générale n'ayant pas choisi l'enseignement de spécialité « mathématiques », l'enseignement scientifique est complété par un enseignement de « mathématiques spécifique » dont le résultat est intégré à hauteur de 40 % dans la moyenne annuelle retenue pour la classe de première en enseignement scientifique.

L'éducation physique et sportive

L'éducation physique et sportive fait l'objet d'un contrôle en cours de formation (CCF) en classe de terminale. Ce CCF ne correspond donc pas aux moyennes annuelles mais aux résultats obtenus à un ensemble certificatif comprenant des épreuves relatives à trois « Activités physiques, sportives et artistiques » (A.P.S.A) relevant de trois champs d'apprentissage distincts.

L'enseignement moral et civique

Selon les modalités choisies par l'établissement pour la programmation des 18 heures annuelles prévues dans cet enseignement, la moyenne annuelle peut être construite à partir de notes obtenues sur toute l'année scolaire ou uniquement sur la période de l'année rassemblant les cours d'enseignement moral et civique. Il convient de veiller à ce que chaque élève dispose au total de trois notes par an.

Les Épreuves Terminales

Intitulé de l'épreuve	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée
Français (écrit)	5	Écrite	4h
Français (oral)	5	Orale	20 min
Mathématiques *	2	Écrite	2h
Philosophie	8	Écrite	4h
Épreuve orale de terminale	10 (session 2026) 8 (à partir de la session 2027)	Orale	20 min
Deux épreuves de spécialité (au choix du candidat)	16 chacune	HGGSP HLP Maths SES LLCER SVT Physique-chimie	4h Écrite 3h30 + 20min Écrite et orale Écrite et pratique

* à compter de 2026 au titre de la session 2027

Le Baccalauréat Français International

Enseignements spécifiques de BFI		Évaluations spécifiques du BFI
Approfondissement culturel et linguistique (ACL)		Écrit et oral, coef 20 En langue de section (parcours bilingue) ou en LVB (parcours trilingue et quadrilingue) Se substitue au contrôle continu de LVA ou de LVB suivant parcours
Connaissances du monde (CM)		Oral, coef 20 En langue de section S'ajoute aux autres coefficients
DNL obligatoire	Histoire-géographie - (sauf section chinoise)	Écrit et oral, coef 20 En langue de section Se substitue au contrôle continu d'histoire-géographie
	Enseignement scientifique (section chinoise)	Écrit, coef 20 (en fin de première et en fin de terminale) En langue de section Se substitue au contrôle continu de l'enseignement scientifique
DNL facultative	Adossé à un enseignement de spécialité	Oral, coef 20 En LVA, LVB ou LVC suivant parcours S'ajoute aux autres évaluations et coefficients

ANNEXE 2

Détail des attendus par discipline

1. Enseignements du Tronc Commun (Évalués en Contrôle Continu pour le Baccalauréat)

Discipline	Niveau	Fréquence et Types d'Évaluation	Poids/Coefficient
Histoire-Géographie	Première	Au moins deux devoirs sur table par semestre. Formes : Études de documents ou Question problématisée (type Épreuve Commune). Autres évaluations possibles (exposé, test, recherche).	Les devoirs sur table doivent représenter au moins les deux-tiers du total des points de la moyenne semestrielle.
	Terminale	Au moins trois devoirs sur table par semestre. Formes : Études de documents ou Question problématisée (type Épreuve Commune). Autres évaluations possibles.	Les devoirs sur table doivent représenter au moins 75% du total des points de la moyenne semestrielle.
Enseignement Moral et Civique (EMC)	Première	Au moins deux notes par semestre. S1 : Évaluation individuelle sur la maîtrise des notions et savoir-faire (deux préparations). S2 : Travail de groupe en deux temps (traitement d'un sujet et présentation orale).	S1 : Coefficient 1 pour chaque préparation. S2 : Coefficient 1 pour le traitement du sujet et Coefficient 1 pour la présentation orale (pondération individuelle).
	Terminale	L'évaluation correspond à un projet mené tout au long du semestre ou de l'année (si la discipline est assurée par un enseignant d'HG), conformément aux textes officiels.	Selon la nature du projet, la note peut apparaître sur le bulletin du 1er ou du 2ème semestre, ou sur les deux.
Langues Vivantes A et B (LVA et LVB)	Première et Terminale	Les élèves sont évalués quatre à cinq fois dans l'année . Les évaluations portent sur les axes culturels du programme.	Ces évaluations sont coefficients 2 .
	Première	Évaluation de la compréhension de l'oral, de la compréhension de l'écrit et de l'expression écrite. L'expression orale (continu et interaction) est intégrée progressivement.	
Enseignement Scientifique (Voie Générale)	Terminale	Évaluation des cinq activités langagières du CECRL : compréhension de l'oral, de l'écrit, expression écrite, expression orale en continu et en interaction.	
	Première et Terminale	Au moins trois notes par semestre . Au moins deux évaluations transdisciplinaires « type bac » par an.	(Coefficients non spécifiés, sauf pour les notes générales qui doivent être au moins trois par semestre).
Éducation Physique et Sportive (EPS)	Première	Diversité des situations : travail individuel/de groupe ; productions écrites/orales ; compte rendu de TP ou d'activité/sujets de réflexion et d'argumentation.	Elles ne comptent pas dans le calcul de la note du Baccalauréat.
	Terminale	Les notes apparaissent sur le Livret Scolaire de l'élève (LSL) et les bulletins. Elles sont prises en compte pour les dossiers Post Bac et l'étude des livrets.	La moyenne des trois CCF est dotée d'un coefficient 6 . Cette note de CCF n'est pas transmise aux élèves (note d'examen). Les notes hors CCF sont portées sur le bulletin et le LSL.

2. Enseignements de Spécialité (Évalués en Contrôle Continu et/ou Épreuves Terminales)

Bien que certaines spécialités fassent l'objet d'épreuves terminales (Terminale) ou soient évaluées uniquement en Première, les moyennes annuelles de l'ensemble des enseignements sont utilisées dans un objectif informatif pour l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Discipline	Niveau	Fréquence et Types d'Évaluation	Poids/Coefficient
HGGSP	Première	Au moins 4 devoirs sur table par semestre , visant à préparer les élèves aux épreuves du baccalauréat. Autres évaluations possibles (oral, test, recherche).	Les devoirs sur table doivent représenter au moins 75% du total des points de la moyenne semestrielle.
	Terminale	4 devoirs sur table par semestre (incluant le bac blanc). Les devoirs sont conçus pour l'entraînement à l'épreuve du baccalauréat.	(Poids non spécifié, mais forte importance des devoirs sur table).
HLP	Première et Terminale	Au moins 4 exercices de type bac par semestre (2 en français, 2 en philosophie). Au moins 2 exercices d'oral par semestre (1 en français, 1 en philosophie). Travaux annoncés au moins une semaine à l'avance par Pronote.	Exercices type bac : Coefficient 2 . Exercices d'oral : Coefficient 2 . Travaux à la maison : Coefficient 1 ou 0,5.
	Première (S1)	À la fin de chaque axe/œuvre étudié(e) : 1 devoir maison (<i>creative assignment</i>). 3 Devoirs Surveillés (DS) .	Devoir maison : Coefficient 1 chacun. DS : Coefficient 2 chacun.
LLCER Anglais	Première (S2)	2 devoirs maison (<i>creative assignment</i>). 1 mini portfolio accompagné d'une présentation orale (type examen oral LLCER). 1 DS type bac (Dossier synthèse).	Devoirs maison : Coefficient 1 chacun. Mini portfolio/oral : Coefficient 2 . DS type bac : Coefficient 2 .
	Terminale	S1 : Production écrite semi-guidée (semaine 3-4, coeff 1) ; Analyse document type Bac (semaine 7, coeff 0) ; Petit test traduction (semaine 12, coeff 0.5) ; Devoir type BAC blanc (semaine 14, coeff 2) . S2 : Deux sujets écrits de Bac Blanc et une présentation orale de Bac Blanc.	(Voir S1. Les coefficients pour S2 ne sont pas précisés, mais les bacs blancs sont cruciaux).
Mathématiques	Cycle Terminal	Progressions communes et évaluations régulières et variées. Devoirs communs (1 à 2 par semestre) avec échange de copies et barèmes communs. La moyenne semestrielle contient au moins trois notes de type sommatif (Devoirs Surveillés).	Le cumul des notes de type sommatif doit correspondre à au moins 70% de la moyenne semestrielle.
	Première	Au moins quatre notes par semestre (dont trois DS maximum par semestre, d'une à deux heures). Évaluation des prestations orales possible. Communication des DS au moins une semaine à l'avance.	Devoirs en temps limité (DS) : Coefficient 3 à 4 . Devoirs Maison (DM) : Coefficient ≤ 1. Prestations orales : Coefficient 0 à 1.
SES	Première	Au moins quatre notes par semestre (trois DS en S1, au moins deux en S2). Évaluation sur au moins deux DS type bac (dissertation ou épreuve composée) en 4 heures. Évaluation sur 1 à 2 DS courts (1-2 heures) sur les savoir-faire.	DS type bac (4h) : Coefficient 4 . DS courts (1-2h) : Coefficient 1,5 à 2,5. DM : Coefficient ≤ 1. Prestations orales : Coefficient 0 à 1.
	Terminale	Au moins 10 notes par semestre . Au moins deux évaluations sommatives par semestre (DS de 2h ou 3h30) de type Bac. Évaluation des capacités expérimentales (TP et comptes rendus notés) chaque semaine environ. Contrôles de connaissance (1h max).	Notes de DS (2h et 3h30) : environ 60% de la note du semestre. Toutes les autres évaluations : environ 40% de la note du semestre.
SPC (Spécialité)	Cycle Terminal		

SVT (Spécialité) Cycle Terminal

Au moins **10 notes par semestre**. Au moins **deux évaluations sommatives par semestre** (type-bac), combinant « restitution des connaissances » et « pratique d'un raisonnement scientifique ». Évaluation des capacités expérimentales (TP et comptes rendus notés). Évaluations sommatives type-bac : **Coefficient 4**. Évaluation des capacités expérimentales : **Coefficient 1**. Diverses situations d'évaluation (travail individuel/groupe, productions) : Coefficient 0,5 ou 1.

Rappels Généraux pour le Projet d'Évaluation

1. **Nature des Évaluations** : Le projet doit distinguer les évaluations diagnostiques (souvent coefficient zéro), formatives (pour la progression de l'élève, souvent coefficient intermédiaire), et sommatives (pour attester des acquis, souvent à fort coefficient).
2. **Pondération des Moyennes** : Le poids de l'ensemble des évaluations à coefficient intermédiaire ne doit pas excéder le poids des évaluations sommatives périodiques.
3. **Transparence** : Le projet d'évaluation doit être communiqué aux familles et aux élèves dans un langage accessible. Les critères de notation doivent être connus à l'avance et partagés au sein des équipes pédagogiques.
4. **Moyenne Annuelle** : La moyenne annuelle, constituée à partir des moyennes périodiques présentes dans les bulletins scolaires, est validée lors du dernier conseil de classe de chaque année du cycle terminal (fin de Première et fin de Terminale). Seules ces moyennes ont une valeur certificative pour le baccalauréat.

ANNEXE 3

CHARTE DES DEVOIRS : RÈGLEMENT DE SURVEILLANCE

1. Être présent dans la salle 15 minutes avant le début de l'épreuve.
2. Faire entrer des élèves dans la salle 10 min avant le début de l'épreuve.
3. Demander aux élèves de s'installer aux tables munies de copies et de brouillons, de préparer leur matériel nécessaire pour composer. Un en-cas est toléré dans la salle.
4. Faire éteindre les téléphones portables et montres connectées et demander aux élèves de les déposer dans leur sac (ainsi que tout autre objet électronique).
5. Demander aux élèves de déposer leur sac, ainsi que tout ce qui n'est pas nécessaire pour composer, au fond de la salle.
6. Mentionner tout élève en retard sur l'enveloppe contenant les sujets, en précisant l'heure d'arrivée, puis l'autoriser à composer. Signaler les élèves absents à la vie scolaire après les avoir portés sur la liste de classe. Tout incident qui pourrait survenir pendant la durée du devoir fera l'objet d'un rapport spécifique, joint à l'enveloppe contenant les sujets.
7. Avertir les élèves, préalablement à la distribution des sujets, qu'aucune sortie définitive ne pourra avoir lieu avant la fin de l'épreuve. Les élèves sont placés sous la responsabilité du surveillant tout au long de l'épreuve.
8. Écrire au tableau l'heure de début et de fin de l'épreuve.
9. En dehors de tout aménagement d'épreuve attesté, interdire toute sortie pendant la durée de l'épreuve, pour les épreuves courtes (1h30 et 2h). Pour les épreuves longues (plus de 2h), les sorties toilettes sont autorisées dès le début de la 2^e heure, uniquement élève par élève. Les surveillants veilleront à noter les sorties aux toilettes, en précisant l'heure de sortie et l'heure de retour en classe. Une attention sera portée aux élèves demandant à se rendre aux toilettes (pas de blouson, contrôle visuel des poches).
10. À la fin de l'épreuve, faire signer la fiche d'émargement lors de la remise de la copie.
11. Ramasser les copies par enveloppe et noter de façon lisible la mention "absent" sur la liste de classe, pour chaque élève n'ayant pas composé.
12. Apporter au bureau du CPE / service de la vie scolaire les copies triées et rangées dans l'enveloppe.
13. Les surveillants doivent impérativement attendre d'être relayés avant de quitter la salle. Pour le bon fonctionnement, il est donc nécessaire de parfaitement respecter les horaires.
14. La surveillance de l'épreuve doit être effectuée de manière attentive et vigilante ; elle est exclusive de toute autre occupation.

CHARTE DES DEVOIRS : RÈGLES DE COMPORTEMENT DES ÉLÈVES

1. Être présent devant la salle d'examen 15 minutes avant le début de l'épreuve.
2. Éteindre le téléphone portable et tout objet connecté et le(s) déposer dans son sac
3. Déposer son sac, ainsi que tout ce qui n'est pas nécessaire pour composer, au fond de la salle.
4. Prendre connaissance de l'heure de début et de fin de l'épreuve.
5. Respecter le cadre de déroulement de l'épreuve jusqu'à son terme, étant donné :
 - a. Qu'aucune sortie définitive ne peut avoir lieu avant la fin de l'épreuve. Tout incident qui pourrait survenir pendant la durée du devoir fera l'objet d'un rapport spécifique, rédigé par le surveillant de salle et transmis à la Vie Scolaire.
 - b. Que, en dehors de tout aménagement d'épreuve attesté, toute sortie pendant la durée de l'épreuve, est interdite pour les épreuves courtes (1h30 et 2h).
6. Pour les épreuves longues (plus de 2h), les sorties toilettes sont autorisées dès le début de la 2^e heure, uniquement élève par élève. Les sorties aux toilettes seront notées par le surveillant, en précisant l'heure de sortie et l'heure de retour en classe.
7. À la fin de l'épreuve, remettre ses copies au surveillant et signer la fiche d'émargement.
8. Attendre l'autorisation du surveillant pour quitter la salle.

La présente charte des devoirs pourra être adaptée en fonction de situations exceptionnelles.